

# VERS DES PROTOCOLES DE SÉCURITÉ DANS LA PRATIQUE DES ACTIVITÉS PHYSIQUES DE PLEINE NATURE

Le récent développement des activités physiques de pleine nature dans les enseignements d'EPS a ouvert aux élèves un champ d'apprentissage et d'expériences motrices motivant qui résonne avec leur besoin de se confronter au risque et de s'ancrer dans le réel. Les notions de risque, de maîtrise, de sécurité et de responsabilité de soi et de l'autre y sont fondamentalement présentes.

Les contenus d'enseignement moteurs et sécuritaires se fondent en un même apprentissage. La mise en synergie des différents rôles sociaux constitutifs de chacune des activités physiques de pleine nature devient essentielle.

Malgré toute la rigueur professionnelle développée par les équipes pédagogiques, l'exigence de sécurité est régulièrement rappelée par des faits d'actualité. Une vigilance renouvelée des enseignants d'EPS est attendue quant à la sécurisation des pratiques et à la gradation nécessaire du niveau d'engagement proposé aux élèves. C'est le sens de la circulaire n° 2017-075 du 19.04.2017 relative à l'exigence de la sécurité dans les activités de pleine nature dans le second degré. Elle appelle à la formalisation de protocoles qui répondent aux spécificités des conditions de pratique et d'enseignement rencontrées localement.

C'est dans cet esprit que l'Inspection Pédagogique Régionale d'E.P.S propose aux équipes des éléments de réflexion et des repères qui guideront la rédaction des protocoles de sécurité dans les établissements. Organisés sous forme de fiches APPN, ils ont été formalisés grâce à la contribution active de professeurs d'EPS de l'académie, formateurs et experts de l'enseignement des spécialités concernées.

Ces fiches ont pour ambition d'aider les équipes. Par définition, elles ne peuvent apporter de réponses sur mesure à la réalité singulière de chacun des contextes d'enseignement.

Les protocoles de sécurité :

- Sont conçus au sein de l'établissement ;
- Sont le fruit d'une réflexion collective partagée ;
- Constituent un ensemble de décisions communes applicables et appliquées par tous, sur l'intégralité du parcours de formation de l'élève ;
- Dépassent les représentations personnelles pour s'attacher à transmettre aux élèves des références communes garantes de la capitalisation des apprentissages ;
- Articulent en permanence les 4 mots clé : risque, maîtrise, responsabilité et sécurité.

Les enjeux sont d'importance, l'Inspection Pédagogique Régionale sait pouvoir compter sur les compétences professionnelles et l'engagement de tous pour y répondre.



## VERS DES PROTOCOLES DE SECURITE DANS LA PRATIQUE DES ACTIVITES PHYSIQUES DE PLEINE NATURE

Les équipes s'appuieront prioritairement sur les dispositions réglementaires du code de l'éducation, et complémentaiement et selon les cas des codes du sport, de la route, de la navigation. Les informations ci-dessous complètent pour l'APSA celles développées dans le préambule (vers des protocoles de sécurité dans la pratique des activités physiques de pleine nature). Les lectures des deux documents sont indissociables.

## AVANT LE CYCLE/LA SÉQUENCE

### ■ Prestataire d'accueil (local, matériel)

POINTS DE VIGILANCE	PRÉCISIONS
Déclaration du prestataire à la Direction Départementale de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion Sociale (DDJSCS)	Récépissé avec numéro d'établissement
Vérification des documents administratifs liés à la pratique	<ul style="list-style-type: none"><li>- Attestation d'assurance</li><li>- Arrêté du 4 mai 1995 (conformité du matériel)</li><li>- Plan de navigation avec les zones dangereuses</li><li>- Numéros d'urgence</li></ul>
Vérification du matériel conforme à la réglementation (arrêté du 4 mai 1995)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Embarcation insubmersible avec des réserves d'air « vérifiées » pour les embarcations « sit in »</li><li>- La conception de l'embarcation et de l'équipement permettent une sortie facile du bateau (éviter les coincements) et évitent les enfoncements (cales pieds)</li><li>- Embarcation munie à chaque extrémité d'un système de préhension (poignée) permettant de la tirer facilement hors de l'eau</li></ul>
Vérification du registre périodique des EPI (gilet de sauvetage et casque)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Port obligatoire d'un gilet d'aide à la flottabilité à la norme ISO 12402-5, ou CE 393, (marquage visible) et adaptés aux poids des élèves (30-40 kg = 40 newtons, 40 - 60 kg = 55 N, + 60 kg = 70 N),</li><li>- Port d'un casque aux normes CE, EN 1385, (marquage visible)</li></ul>
Présence d'une trousse de secours vérifiée	



## ■ Prestataire d'accueil (encadrement)

POINTS DE VIGILANCE	PRÉCISIONS
Vérification du diplôme et de la carte professionnelle du moniteur	<ul style="list-style-type: none"><li>- « BEES CK » et « BP JEPS activités nautiques mention CK »</li><li>- BAPAAT CK et stagiaires en formation Brevet d'Etat (assistant BEES et BP JEPS)</li></ul>

## ■ Administratif

POINTS DE VIGILANCE	PRÉCISIONS
Autorisation des propriétaires si pratique en « eau close » (mare, étang, stade artificiel)	La loi sur l'eau (2000) précise que l'usage de l'eau appartient à tous et garantit le principe de libre circulation des engins nautiques non motorisés sur les cours d'eau (attention aux cas particuliers des cours d'eau domaniaux pour l'accès aux berges)
S'informer des autres utilisateurs	Associations sportives, transport fluvial...
Protocole et programme validés par le chef d'établissement et les prestataires	<ul style="list-style-type: none"><li>- Projet Pédagogique</li><li>- Projet d'Etablissement (CA ?)</li><li>- Conventions signées avec les prestataires</li></ul>

## ■ Espace de pratique

POINTS DE VIGILANCE	PRÉCISIONS
Reconnaissance physique des lieux et anticipation des évolutions possibles.	<ul style="list-style-type: none"><li>- Quels sont les dangers identifiés sur l'espace de pratique :<ul style="list-style-type: none"><li>- barrage</li><li>- arbres, branches</li><li>- objet dangereux immergé (rochers, objets métalliques)</li><li>- profondeur d'eau</li><li>- pollution</li><li>- espace interdit</li><li>- courant, mouvement d'eau spécifique (rappel)</li></ul></li><li>- Qu'y a-t-il en amont, en aval (dangers, navigation fluviale)</li><li>- Evolutions possibles du niveau d'eau (avec la pluie, les lâchers de barrage)</li><li>- Evolutions possibles des conditions météorologiques (importance du vent qui pourrait compliquer un retour et une mise à l'abri)</li><li>- Tester la possibilité de prévenir les secours en cas de besoin (réseau mobile)</li><li>- Identifier les zones d'abri et de regroupement des élèves</li></ul>



## ■ Encadrement

POINTS DE VIGILANCE	PRÉCISIONS
<ul style="list-style-type: none"><li>- Nombre de pratiquants par cadre : en classe I et II *= 16 maximum</li><li>- Nombre de pratiquants en classe III*= réduction importante des effectifs et organisation spécifique visant à faire participer les pratiquants à la sécurité</li><li>- Nombre de pratiquants en classe IV* et plus déconseillé dans le cadre de l'EPS = 6 maximum par cadre, (cas particulier des sections sportives scolaires à adapter en fonction du niveau de pratique des élèves et du cadre).</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>- L'enseignant d'EPS reste le responsable légal de la classe. S'il prend en charge l'encadrement seul d'un groupe il doit être capable de définir et mettre en œuvre les mesures de sécurité.</li><li>« Être capable de se sauver soi-même pour être capable de sauver les autres »</li><li>- Dans tous les cas, les effectifs par groupes doivent être adaptés à l'espace de pratique, aux niveaux des élèves et aux situations enseignées.</li></ul>



## AVANT LA LEÇON

### ■ Administratif

POINTS DE VIGILANCE	PRÉCISIONS
Les élèves doivent être en possession du « <b>savoir nager</b> » ou du « <b>test Aisance Aquatique</b> »	En cas de doute ou de non possession de l'un de ces documents, il est toujours possible, si les conditions climatiques le permettent, d'effectuer préalablement un test d'Aisance Aquatique.

### ■ Espace de pratique

POINTS DE VIGILANCE	PRÉCISIONS
Faire un point météorologique et hydrologique	<ul style="list-style-type: none"><li>- Regarder la météo prévue lors de la leçon (pluie, vent, soleil, orage). En cas d'alerte orange, la navigation ne peut être envisagée qu'exceptionnellement dans le cadre d'un niveau de pratique suffisant des élèves.</li><li>- En cas d'orage la navigation n'est pas envisageable.</li><li>- Observer le niveau d'eau et anticiper sa possible évolution (pluies précédant la leçon)</li><li>- S'informer auprès des acteurs locaux (prestataire d'accueil)</li></ul>
Faire un contrôle visuel de l'espace de pratique	Eau, air, sol
Délimiter l'espace de pratique	Berge, portes de slalom, bouées, buts de kayak polo, ligne d'eau.



## PENDANT LA LEÇON

### ■ Matériel

POINTS DE VIGILANCE	PRÉCISIONS
Vérification du matériel	<ul style="list-style-type: none"><li>- Vérifier les EPI (gilets et casques)</li><li>- Vérifier l'état des embarcations (notamment les réserves d'air qui doivent être gonflées)</li></ul>
Equipement des élèves	<ul style="list-style-type: none"><li>- Contrôler individuellement la bonne mise en place du gilet de sauvetage (fermé, ajusté et taille adaptée au poids)</li><li>- Chaussures fermées pour tous (obligatoire)</li><li>- Tenue adaptée aux conditions météorologiques (combinaison, coupe vent, protection contre le soleil)</li><li>- Casque à partir de la classe III ou dès que les conditions de pratique sont nécessaires (faible profondeur, rochers, obstacles aériens, passerelle)</li></ul>
Equipement du cadre	<ul style="list-style-type: none"><li>- Embarcation adaptée au niveau technique du cadre qui permet d'intervenir rapidement sur un dessalage (intervenir, maintenir l'élève à la surface, retourner l'embarcation, vidanger et remorquer) : kayak volumineux, kayak ponté équipé d'une jupe, canoë biplace, kayak « sit on top », bateau à moteur...</li><li>- Gilet de sécurité avec bout de remorquage (leash)</li><li>- Corde de sécurité flottante et couteau à partir de la classe III ou lorsque les conditions hydrologiques l'exigent</li><li>- Casque si les conditions l'exigent</li><li>- Moyen de communication pour prévenir les secours (téléphone mobile si le lieu de pratique est éloigné)</li></ul>

### ■ Espace de pratique

POINTS DE VIGILANCE	PRÉCISIONS
Evolution des conditions météorologiques et hydrologiques	<ul style="list-style-type: none"><li>- Prendre en compte les variations de niveau d'eau (poursuite de l'activité, retour et mise à l'abri)</li><li>- En cas d'orage soudain, avant de rentrer prévoir une mise à l'abri possible (sous un pont) en cas de pratique très distante du débarquement.</li></ul>



## ■ Humain

POINTS DE VIGILANCE	PRÉCISIONS
Attitude du cadre	<ul style="list-style-type: none"><li>- Compter régulièrement les élèves</li><li>- Le cadre est le premier à aller sur l'eau et le dernier à en sortir (sauf conditions particulières)</li><li>- Garder les élèves dans son champ visuel (sauf conditions particulières)</li><li>- Se placer à distance optimale de tous les élèves permettant une intervention rapide en cas de dessalage</li></ul>

## ■ Pédagogie

POINTS DE VIGILANCE	PRÉCISIONS
Manipulation du matériel	<ul style="list-style-type: none"><li>- Définir un protocole pour le transport du matériel (source d'accident) :<ul style="list-style-type: none"><li>- Vérifier le matériel</li><li>- Transporter les embarcations par deux</li><li>- Ne pas courir</li><li>- Attendre l'autorisation du cadre pour embarquer</li></ul></li></ul>
Se mettre en sécurité (l'élève)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Connaître les codes de communication (pagaie, bras, sifflet)</li><li>- Naviguer par deux et à vue du cadre (sauf conditions particulières)</li><li>- Ne jamais s'accrocher à des éléments extérieurs (arbres, branches, portes de slalom)</li><li>- Identifier les zones d'abri et de regroupement (berge, zone de contre-courant, bouées)</li><li>- Se regrouper en cas de besoin et se mettre en sécurité (en kayak, en nageant, faire un radeau, s'accrocher à la berge)</li></ul>
Agir en sécurité (ces contenus feront l'objet d'un apprentissage particulier)	<ul style="list-style-type: none"><li>- Savoir dessaler (sortir de son embarcation)</li><li>- Savoir nager en eau libre avec son équipement</li><li>- Savoir nager en eaux vives (position de sécurité : allongé sur le dos, les pieds devant)</li><li>- Apprentissage du sauvetage d'un camarade (secourir, remorquer un camarade)</li></ul>



## APRÈS LA LEÇON

### ■ Pédagogie

POINTS DE VIGILANCE	PRÉCISIONS
Compter les élèves et le matériel	Dans un espace éloigné de l'eau pour éviter un retour possible au milieu aquatique
Faire un bilan du matériel et de l'espace de pratique	- Registre des EPI, embarcations... - Tout problème lié à la sécurité constaté sur l'espace de pratique doit être signalé aux autorités compétentes (chef d'établissement, clubs sportifs, municipalité, propriétaire, DDJSCS, gendarmerie)
Prévention Leptospirose	- Désinfecter les plaies après la pratique - Vigilance si apparition d'une forte fièvre inexplicquée (incubation de 4 à 14 jours). Il est nécessaire de consulter un médecin et signaler la pratique du canoë kayak en vue d'un dépistage spécifique.

#### Liens :

\* Classification des rivières : Code du sport - Article Annexe III-12 (art. A322-43). : [http://www.ffck.org/wp-content/uploads/2016/10/20161006\\_Affiche-code-du-sport-2016.pdf](http://www.ffck.org/wp-content/uploads/2016/10/20161006_Affiche-code-du-sport-2016.pdf)

Tests du savoir nager et de l'aisance aquatique : <http://eps.ac-versailles.fr/le-savoir-nager-2/>